

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**RÉUNION DU 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 14 mars 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Romain FERRIER
Mr Jean-Baptiste GIRARD	Mr Gilles MARQUET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Eliane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
Mr Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mr Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mme Séverine VIAL
Mr Christian BOURNAT	Mr Yannick DUPOUE
Mme Catherine MORAND	Mr Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mme Nicole BOUCHERAT donne pouvoir à M. MONEYRON Florent
- Mr Bernard FRASIAK donne pouvoir à Mme VIAL Séverine
- Mr René BROUSSE donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absent : Mme OLIVON Anne-Marie, Mr Thierry TISSERAND

VOTE : En exercice : 35 Présents : 31 / Représentés : 3 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**Objet : PAI : Cession de parcelles a la SCI Cap 63 (société Auvergne Forage) –
Modification n°2**

PAI : CESSION DE PARCELLES A LA SCI CAP 63 (SOCIETE AUVERGNE FORAGE) – MODIFICATION N°2

VU la délibération n°15 du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2011 relative à la mise en place d'un dépôt de garantie pour les cessions de terrains ayant lieu sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier, la ZA le Bournat et la ZI les Hautes ;

VU l'avis du Service des Domaines en date du 14 Septembre 2023 relatif à l'estimation du prix de vente des parcelles cadastrées situées sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier ;

CONSIDERANT que les parcelles cadastrées B1860, B1856 et B1864 sis commune de Lezoux appartiennent à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier ;

VU la délibération n°12 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2009 concernant la validation du Cahier des Charges de Cessions des Terrains Type s'appliquant sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier ;

VU l'article L 311-6 du Code de l'Urbanisme, précisant que les cessions ou concessions d'usage de terrains à l'intérieur des ZAC font l'objet d'un cahier des charges qui indique le nombre de m² de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée ;

VU la délibération n°11 du Conseil Communautaire en date du 30 janvier 2024 autorisant la cession d'un terrain et d'un fossé au profit de la SCI CAP 63 (Auvergne Forage).

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes Entre Dore et Allier a délibéré favorablement pour la cession d'un terrain situé sur le PAI Entre Dore et Allier (63190 Commune de Lezoux) au profit de la SCI CAP 63 (Société Auvergne Forage).

Cependant, après échanges avec la DDT, la CCEDA doit réaliser une mise à jour du dossier loi sur l'eau de la ZAC avec la réalisation d'une étude de dimensionnement des ouvrages liés à la gestion des eaux pluviales de la ZAC. Ceci exposé, Madame la Présidente propose au conseil communautaire d'acter uniquement la cession du terrain de 5046 m² et de conserver la propriété du fossé.

En conséquence, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- La cession d'une parcelle de terrain selon les modalités suivantes :
 - o Cession d'une parcelle de terrain de 5046m² située sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier (Parcelles cadastrés B1856, B1860 et B 1864), au profit de la SCI CAP 63 représentée par M. Damien Chazal ;

- La cession du terrain à la SCI CAP 63 s'établira au prix de 30€ HT le mètre carré, soit 151 380€ HT prix auquel s'appliquera la TVA sur marge pour un montant de 23 827.91€, soit un prix de 175 207.91€ TTC ;
- L'établissement de deux servitudes de passage selon les conditions suivantes (plan annexé à la présente délibération), précision faite que la CCEDA reste propriétaire du fossé séparatif (Parcelles cadastrées B 1863, B 1843, B 1857, B 1842) :
 - Servitude de passage pour réseaux secs et humides à établir entre la parcelle B1839 (fond dominant) et B1857 (fond servant) ;
 - Servitude de passage (accès) d'une largeur de 6 mètres à établir entre la parcelle B1839 (fond dominant) et B1857 (fond servant)
 - La réalisation technique des deux passages sera prise en charge financièrement par la CCEDA afin de s'assurer d'une exécution conforme aux prescriptions (respect du débit d'écoulement des eaux pluviales)
- La validation du Cahier des Charges de Cession des Terrains relatif au projet d'acquisition porté par la SCI CAP 63 et de l'autoriser à signer la fiche comportant les prescriptions techniques et urbanistiques s'appliquant à la parcelle cédée

- de l'autoriser à signer l'acte de vente à l'étude ACT, notaires à Pont-du-Château.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°11 du Conseil Communautaire en date du 30 Janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 21 mars 2024
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente

AR Prefecture

063-246301097-20240319-20240319_07-DE
Reçu le 21/03/2024

CCEDA
CC 19.03.2024
(07)